

Pages Missing

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

COMPRENANT SEIZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an.

Etats-Unis, \$1.25.

Etranger, 7 francs

SOMMAIRE :—Profondément regrettable—Avis—Feu le R. P. J.-C. Camper, O.M.I.—La question bilingue au Parlement fédéral—Tournoi philosophique au Collège—Mgr l'Archevêque à l'Association d'Education—Justes et opportunes remarques—Noces d'or du R. P. Gustave Courtot, S.J.—Un avis de Pie X—La formation des élites—Paroles à relire et à méditer—La revanche des berceaux—Le retour de S. G. Mgr Breynat, O.M.I.—Pains d'autels—Bibliographie—Ding ! Dang ! Dong !—R. I. P.

VOL. XV

1 JUIN 1916

No 11

AVIS

La bulle de division du diocèse dit: " Nous mandons que tous les documents, etc, qui concernent l'archidiocèse de Winnipeg soient remis le plus tôt possible par la chancellerie de Saint-Boniface à la chancellerie du nouvel archidiocèse."

Les rapports des paroisses sont au nombre de ces documents et nous les voudrions complets. Nous demandons avec instance que ces rapports, tant ceux qui doivent être remis à Winnipeg que ceux qui doivent rester à Saint-Boniface, nous soient adressés dans le plus court délai.

Par ordre de Mgr l'Archevêque,
J.-H. Prud'homme, ptre,
chancelier.

PROFONDEMENT REGRETTABLE

Nous regrettons profondément la publication en tribune libre dans *La Libre Parole* de Winnipeg, numéro du 18 mai, d'une lettre absolument injurieuse pour le Saint-Siège au sujet de la division du diocèse de Saint-Boniface.

C'est une fort mauvaise manière de servir une cause à laquelle *La Libre Parole* semble dévouée.

FEU LE R. P. JOSEPH-CHARLES CAMPER, O. M. I.

Le 8 mai est décédé au Fort-Alexandre, dans l'une des missions indiennes du Manitoba, le R. P. Joseph-Charles Camper, Oblat de Marie Immaculée. Pendant près d'un demi-siècle le vénéré défunt a travaillé avec un zèle inlassable au milieu des enfants des bois qu'il aimait d'un amour de prédilection. Quoiqu'il ait occupé des postes importants au sein de sa communauté, même à deux reprises celui de vicaire des missions du diocèse de Saint-Boniface, son cœur demeura toujours au milieu de ses chers Indiens et il trouvait très souvent le moyen d'aller les visiter et leur prêcher la parole de Dieu. Les quinze dernières années de sa vie furent consacrées exclusivement à ce ministère, dans l'exercice duquel il est mort. La Providence, pour combler des désirs sans doute depuis longtemps caressés, a permis qu'il dorme son dernier sommeil dans l'une de ses chères missions. La crue des eaux, à cette époque de l'année, n'a pas permis que ses restes mortels fussent apportés au cimetière de la communauté à Saint-Charles, près de Winnipeg. Ils ont été inhumés dans la mission de Fort-Alexandre le 10 mai.

* * *

Joseph-Charles Camper était un enfant de la Bretagne, de cette terre généreuse qui fit voir au monde de si héroïques dévouements et où se conserve toujours intacte la tradition d'une foi vive. Il naquit à Morlaix, au diocèse de Quimper, le 27 janvier 1842. Il appartenait à une famille nombreuse. L'aîné de ses frères, François-Marie, mourut en odeur de sainteté le 19 janvier 1856 au scolasticat de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, à Notre-Dame de Montolivet, dans le territoire de Marseille. Mgr de Mazenod, qui avait été le témoin de sa vie édifiante et de sa mort précieuse, voulut que sa biographie fût écrite pour l'édification commune.

« Notre pensée, en écrivant cette Vie, » expose l'auteur dans la préface, « a été de présenter comme un cours complet de la vie religieuse en action. Les vertus cachées d'une âme d'élite, qui fait des progrès continuels dans les voies du Seigneur, sont racontées avec détail, et nous espérons que, si elles n'offrent pas le genre d'intérêt qui résulte de faits extraordinaires, elles n'en seront pas moins un grand sujet d'édification. . . . Ecolier, séminariste, religieux, Camper

ne négligea rien de ce qui pouvait plaire au Seigneur. . . . Il suivit avec une admirable fidélité toutes les inspirations de la grâce. Il se détacha de tout et de lui-même, pour se donner à Dieu sans réserve. Il triompha courageusement de toutes les affections de la nature, pour suivre sa vocation. Il ne lui fallut pas pour cela faire de médiocres efforts sur son caractère doux et sensible. Son sacrifice fut complet.”

Nous n'avons pas de détails sur la première période de la vie du cher Père, dont nous essayons de retracer la belle et apostolique carrière, mais il n'y a pas de doute qu'il fut digne de son aîné et qu'il marcha sur ses traces. Il réalisa le rêve que son frère n'eut pas le temps d'accomplir: celui de se dévouer aux missions du Canada. Comme François-Marie, Joseph-Charles fit sans doute ses études classiques au Petit Séminaire de Saint-Pol-de-Léon, son noviciat à Notre-Dame de l'Osier et son scolasticat à Notre-Dame de Montolivet, qui était alors la résidence du Supérieur Général et de ses Assistants. Il prononça ses vœux de religion en 1865 et fut ordonné prêtre le 25 mai 1866. Destiné aux missions de la Rivière-Rouge qu'il avait sollicitées, il arriva à Saint-Boniface le 13 octobre de la même année et fut envoyé à Saint-Laurent, où il passa ses premiers vingt ans de missionnaire, rayonnant de là dans les missions du lac Manitoba.

“Lorsque j'arrivai au lac Manitoba, en octobre 1866,” — écrivait-il (1) de Saint-Laurent au R. P. Martinet le 12 avril 1876 —, il y avait à la mission treize familles catholiques, et dix à la Pointe-de-Chênes. La chapelle était une pauvre construction de 30 pieds sur 20, qui menaçait ruine. Rien ne la distinguait des autres maisons du village si ce n'est une petite croix placée au-dessus du faite. Le Missionnaire avait pour demeure une allonge d'environ 20 pieds carrés. Ce seul et unique appartement lui servait en même temps de salle à manger et de chambre à coucher, de salle d'étude et de chambre de réception, etc, etc. La simplicité recommandée par nos saintes règles, y était strictement gardée. Point de luxe et point de superflu. Une table, un lit, quelques images, deux ou trois chaises, une ou deux cassettes en était tout le mobilier. Toutefois cette humble chaumière avait un grand avantage que n'ont pas toutes les grandes et belles maisons de Paris, c'est que nous n'avions qu'une porte à ouvrir pour rendre visite à Jésus au Très Saint-Sacrement. Nous habitons sous ce même toit, lorsque l'arrivée du bon frère Mulvihill, en décembre 1867, fit monter à trois le personnel de notre communauté: un Béar-

(1) *Missions des O. M. I.*, vol. XV, p. 284 et suiv.

nais, un Breton et un Irlandais, trois bons apôtres ! Venus pour évangéliser les pauvres, ils vivaient eux-mêmes pauvrement, comptant plus sur la Providence que sur la générosité des Manitobains. Dieu merci ! elle ne les abandonna jamais et, si la table n'était pas toujours des mieux servies, l'union fraternelle qui régnait entre eux en assaisonnait tous les mets et les leur rendait délicieux.

« La première période d'une mission est la plus rude. Le R. P. Simonet en supporta généreusement toutes les rigueurs. Appelé ailleurs par ses supérieurs, il nous faisait ses adieux au mois de janvier 1870. Ce cher Père était très aimé des habitants du Lac. La manière dont ils parlent encore de lui témoigne de la plus profonde estime et du plus sincère attachement. Nous aussi, nous le vîmes partir à regret. Il avait été pour nous un Père tendre et bon et le Frère le plus affectionné.

« L'Irlandais et le Breton étaient restés seuls. Le Révérend M. Proulx leur fut donné pour compagnon au mois de septembre. Ce prêtre zélé et plein de talents nous fut d'un grand secours dans ce temps de troubles et d'incertitudes. Il se soumit avec joie à toutes les incommodités de notre pauvreté et prit part volontiers à nos travaux manuels. Son séjour à Saint-Laurent fut d'environ un an et demi. Il nous quittait à la fin de mars 1872. Au mois de juillet, le R. P. Mc'Carthy vint passer les vacances au milieu de nous et prendre un peu de repos. L'air frais de notre grand lac allait à sa santé. Il nous fut bientôt donné pour faire définitivement partie de notre petite communauté.

« Déjà, avant mon arrivée dans le pays, le R. P. Simonet parlait de construire une nouvelle église et en cherchait les moyens. Nous dûmes attendre encore plusieurs années avant de pouvoir en poser les fondements. Enfin nous en bénîmes la première pierre le 10 août 1873, fête de saint Laurent, patron de la paroisse. Nous avons aujourd'hui une belle église de 60 pieds. Chacun des paroissiens y a apporté le travail de ses mains. Mais, ce n'est que grâce à la générosité de Mgr l'Archevêque, de l'honorable James Mc'Ray, et à quelques souscriptions faites tant parmi les protestants que parmi les catholiques, que nous avons pu ouvrir ce nouveau temple au culte public et en faire la bénédiction le 20 juin de l'année dernière. Les fidèles s'étaient cotisés pour faire chanter ce jour-là une grand'messe en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus, tenant à lui consacrer leur nouvelle chapelle et à la mettre sous sa divine protection. Ils ont acheté un petit harmonium qui, chaque dimanche et chaque jour de fête, soutient le chant des enfants, habilement formés par le R. P. Mc'Carthy. Bientôt le modeste clocher sera enrichi d'une magnifique cloche, promise par notre représentant au Parlement local. L'église à peu près terminée, nous avons entrepris une nouvelle bâtisse de 30

pieds, qui servira de maison d'école. Les travaux en sont déjà assez avancés et nous espérons qu'elle sera prête à recevoir les enfants au mois de septembre prochain. Quant à notre résidence actuelle, un peu dans le genre de la première, elle est loin d'être un palais. Nous y sommes à l'étroit, mais déjà les principales pièces de charpente du futur monastère sont rendues sur le terrain, et, Dieu aidant, avant longtemps nous aurons une bonne et grande maison, où, si nous ne goûtons pas toutes les douceurs, nous aurons au moins le suffisant.

“ La population étant peu nombreuse, l'exercice du ministère à Saint-Laurent n'entraîne point de grandes fatigues et ne saurait occuper deux Pères. Mais ici, le Missionnaire pour vivre, doit gagner son pain à la sueur de son front. Les travaux manuels absorbent donc une grande partie de notre temps; sans compter les voyages que nous faisons ici et là. En effet, la paroisse de Saint-Laurent n'est pas la seule confiée à nos soins. Nous avons encore à visiter les différents postes échelonnés autour des lacs Manitoba, Winipegons et du Cygne. Pour compléter ce rapport, je dois aussi vous dire un mot de la partie dispersée de notre troupeau. Comme de coutume, j'ai fait cet hiver un voyage dans ces parages.

Ici, le P. Camper raconte longuement ses pérégrinations en train à chiens, ses nuits passés sous la hutte des Indiens ou à la belle étoile. L'espace nous manque pour citer ces pages entières, qui font penser aux *Actes des Apôtres*. En voici un fragment :

“ Le 27 janvier, nous dînons à la Grande-Pointe. . . . Notre dîner pris, d'une course nous nous rendons chez le vieux chef sauteux *Joujous*. Ce vieux chef ne prie pas, mais il a deux de ses enfants catholiques: une fille mariée à un métis sauteux de la mission de Saint-Laurent; et un fils, son voisin, qui a pour femme une sauvagesse catholique de la rivière Blanche. Mal informé, je n'ai point vu cette famille. Après quelques instants de repos, nous reprenons notre marche et allons à 5 ou 6 milles plus loin demander logement pour la nuit à une famille sauvage de la rivière du Chien. La maison est spacieuse, bien tenue, bien propre. Nous y passons la nuit confortablement. Mais le matin il fait un temps affreux. Nous avons toutes les peines du monde à nous défendre contre le vent du nord, qui finit par nous marquer à la figure. Arrivés au détroit, nous courons nous réfugier sous la hutte d'un sauvage, misérable réduit de 12 pieds carrés à peine, à moitié enseveli dans la terre et n'ayant pour porte que quelques débris de vieilles couvertures. Nous nous résignons à y passer le reste de la journée et à y attendre le lendemain 29 janvier. Dans cette pauvre chaumière, nous dormons si bien, que le soleil nous surprend entre les bras de Morphée. Lorsque nous partons, les hommes du télégraphe sont déjà à l'ouvrage pour percer la glace et planter leurs

poteaux. Nous camperons ce soir à la belle étoile. Cela nous inquiète fort peu. Mais une autre chose nous chagrine. C'est demain dimanche. Nous n'aurons pas la Sainte Messe. Le mauvais temps, en retardant notre marche, nous a privés de ce bonheur. Dieu l'a voulu ainsi. Résignons-nous et dormons en paix. Nous dormons, en effet. Mais, pendant la nuit, la tempête s'est déchaînée; et le matin, à notre réveil, la poudrière dérobe à nos regards toute l'étendue du lac. Le Seigneur veut au moins nous obliger au repos et nous donner le temps de chanter ses louanges avec le Psalmiste: *Benedicite, gelu et frigus Domino. . . Ignis, grando, nix, glacies, spiritus procellarum: que faciunt verbum ejus, laudate Dominum.* Vers midi, le temps se calme. Nous partons; car nous sommes loin des maisons et nous n'avons plus de poissons pour nos chiens. A quelques milles de la grande pointe de Sable, nous apercevons des épinettes plantées çà et là. C'est de ce côté que nous allons chercher un abri pour la nuit. En un instant la neige est écartée et un beau tapis vert couvre toute la largeur du campement. Mais, hélas! mon compagnon peut à peine trouver assez de bois sec pour faire deux attisées et, pour comble de malheur, la nuit est excessivement froide. Nous avons beau nous recoquiller sous notre robe de buffalo, le froid nous gagne et nous empêche de dormir. Aussi de grand matin nous sommes debout, et le jour vient à peine de paraître que déjà nous trottons sur le lac. L'espoir de trouver du poisson pour nos infatigables coursiers soutient nos forces et notre course jusqu'au soir. Lorsque nous frappons à la porte du fort de la Compagnie (petit portage la Prairie), le soleil paraît encore. Nous avons parcouru 35 milles dans notre journée. Le commis est absent. Sa dame nous accueille avec politesse et nous offre l'hospitalité que nous acceptons volontiers. Mais ici encore, point de poissons pour nos chiens. Avant de nous coucher, nous leur jetons, quoique à regret, quelques bouchées de péмикан qu'ils dévorent du meilleur appétit. Plus nous approchons, plus il nous tarde d'arriver au terme de notre voyage. Le 1er février, de grand matin, nous sommes à la pointe à la Saline. Nous y rencontrons le commis du poste que nous venons de quitter. Quand nous avons fait manger nos chiens et qu'ils se sont un peu reposés, nous leur jetons le cri: "Marche!" et nous voilà partis. Nous nous dirigeons vers l'entrée de la rivière Poulle d'eau. Bientôt nous apercevons la maison de Saint-Matth Paul, métis de la Rivière-Rouge, qui depuis trois ou quatre ans s'est fixé dans ces parages avec sa bande d'enfants. A quelque distance de lui est venu camper, l'automne dernier, un sauvage de la baie des Canards. Je consacre à ces deux familles toute la journée du lendemain 2 février, fête de la Purification. Je baptise un enfant; petits et grands se confessent et les pères et mères reçoivent le pain eucharistique."

A suivre.

LA QUESTION BILINGUE AU PARLEMENT FEDERAL

Nous tenons à consigner trois importantes résolutions concernant la question de l'enseignement des deux langues officielles du Canada dans les écoles canadiennes-françaises. La première a été rédigée par l'honorable Philippe Landry, président du Sénat, et remise aux ministres fédéraux qui n'ont pas voulu la présenter aux Communes. La deuxième est la résolution Lapointe, (député de Kamouraska), qui a suscité le retentissant débat que l'on sait et provoqué d'admirables discours. Elle a été malheureusement rejetée par un vote de 107 contre 60. La troisième est celle de l'*Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba*, dont l'honorable Charles Marcell, député de Bonaventure, a donné lecture à la Chambre — moins le considérant souligné — à la fin de son discours sur la question ontarienne, à la demande spéciale, a-t-il déclaré, de M. John P. Molloy, député de Provencher, retenu chez lui par la maladie.

RÉSOLUTION LANDRY.

Cette Chambre est d'opinion:

1. Que la paix et l'harmonie, qui doivent régner entre les différentes races de ce pays, sont gravement compromises par une interprétation erronée ou étroite de la lettre et de l'esprit de l'Acte de l'Amérique britannique de 1867, en ce qui concerne les droits accordés aux minorités et l'usage de la langue française;

2. Que pour prévenir tout froissement possible, il importe que, dans l'exercice des pouvoirs qu'elles possèdent, les législatures provinciales que cela concerne s'imprègnent de l'esprit de générosité, de justice et de conciliation auquel ont droit les minorités de race ou de religion et qui caractérise les relations de l'Angleterre avec les peuples vivant sous son drapeau.

RÉSOLUTION LAPOINTE.

Attendu que depuis longtemps la politique définie de la Grande-Bretagne a été dans les pays passant sous la souveraineté de la Couronne, soit par traité ou autrement, de respecter la religion, les usages et la langue des habitants qui deviennent ainsi sujets britanniques;

Attendu que les sujets d'origine française de Sa Majesté, dans la province d'Ontario, se plaignent que, du fait d'une récente législation, ils ont été dans une large mesure privés du privilège dont eux et leurs ancêtres avaient toujours joui depuis que le Canada est passé

sous la souveraineté de la Couronne britannique de faire instruire leurs enfants en français;

Cette Chambre, principalement en ces temps de sacrifice, d'anxiété universelle, alors que toutes les énergies devraient être concentrées vers l'obtention de la victoire, tout en reconnaissant le principe des droits provinciaux et la nécessité de faire donner à chaque enfant une connaissance complète de la langue anglaise, suggère respectueusement à l'Assemblée législative qu'il serait sage de bien définir que les privilèges qu'ont les enfants de lignée française de recevoir leur instruction dans leur langue maternelle ne seront pas violés.

RÉSOLUTION MANITOBAINE.

Attendu que conformément au conseil contenu dans le jugement des Lords du Comité judiciaire du Conseil Privé, en date du 29 janvier 1895, dans l'appel de Brophy et autres contre le procureur-général du Manitoba, Sa Majesté a daigné sanctionner le décret de son Conseil Impérial portant la date du 2 février de la même année;

Attendu que le Gouvernement du Canada pendant les années 1895, 1896 et 1897, ayant respectivement à sa tête sir Mackenzie Bowell, sir Charles Tupper et sir Wilfrid Laurier, conformément aux termes dudit jugement et dudit décret du Conseil Impérial, a pris des mesures qui aboutirent à l'adoption par la législature du Manitoba d'une loi 60 Victoria, chapitre 24, désignée parfois par le nom de règlement Laurier-Greenway;

Attendu que ladite législature a adopté à sa dernière session une loi abrogeant l'article 258 de l'Acte des Ecoles publiques de ladite province, lequel article, antérieurement à la consolidation des statuts de ladite province en 1902, était la section 10 dudit statut 60 Victoria, chapitre 24;

Attendu que le rappel de ladite section 258 porte préjudice à une large partie de la minorité catholique romaine de ladite province, en la privant d'un droit qu'elle estime essentiel à la propre éducation de ses enfants et que, de plus, sa suppression affecte gravement le fonctionnement des autres clauses dudit règlement;

Attendu qu'il est désirable, surtout à cette période critique de l'histoire de l'Empire britannique, d'éviter toute cause de luttes intestines et de promouvoir un sentiment d'union entre les divers éléments du Dominion;

QU'IL SOIT RÉSOLU: — Que cette Chambre exprime son regret de ce que la législature du Manitoba ait, à sa dernière session, rappelé ladite section 258 de l'Acte des Ecoles publiques, révoquant ainsi une loi qu'elle avait adoptée après une longue et troublante agitation dans le but de remédier à un grief d'un groupe important des loyaux sujets de Sa Majesté dans ladite province.

Ces résolutions sont rédigées dans un langage clair et mesuré. Elles constituent une importante expression d'opinion. Bien qu'il soit regrettable qu'elles n'aient pas été ratifiées par une majorité parlementaire, elles ont posé la question devant le pays tout entier. Nous estimons que nos droits et nos revendications ne peuvent que gagner à être exposées au grand jour. Dans les pays constitutionnels, où la libre discussion des questions politiques est un droit sacré, il y a tout à espérer d'une saine agitation. L'agitation fut le secret et le gage des triomphes d'O'Connell.

L'honorable Thomas Chapais écrivait avec raison il y a quelques années les paroles suivantes qu'il ne faut jamais perdre de vue dans nos luttes et qu'il fait bon nous rappeler surtout aux moments d'apparentes défaites :

“ Une minorité qui a des droits à défendre, des revendications à soutenir, des libertés à sauvegarder, et qui au lieu d'exhortations à l'énergie et d'encouragements à la constance, n'entend retentir à ses oreilles que des appels à la faiblesse et des invitations à la débandade, cette minorité est exposée à la plus ignominieuse des défaites, à la défaite sans combat. Malheur aux nationalités dont les chefs s'évertuent à leur inoculer le virus de la reculade, et à leur faire contracter la maladie chronique de l'abdication ! ”

TOURNOI PHILOSOPHIQUE AU COLLEGE

Le 12 mai les élèves finissants ont offert à S. G. Mgr l'Archevêque un tournoi philosophique, dans lequel ils ont exposé et discuté les importantes thèses de l'immortalité de l'âme et de la liberté.

S. G. Mgr Mathieu, archevêque de Régina, en visite à Saint-Boniface, et le R. P. Daly, C. SS. R., son compagnon, assistaient à la séance.

Nos Seigneurs ont adressé tous deux la parole aux élèves et leur ont donné d'excellents conseils.

— L'honorable Juge Prud'homme a donné au Sacré-Cœur de Winnipeg le 24 mai une très intéressante conférence sur son récent voyage en Europe.

MGR L'ARCHEVEQUE A L'ASSOCIATION D'EDUCATION

Du *Manitoba*,

Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface arrivant de Rome a tenu à faire immédiatement visite à l'Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba. Cette visite a eu lieu jeudi soir, le 11 mai.

L'Hon. juge Prendergast, président de l'Association, eut des termes choisis pour remercier Sa Grandeur de son attention délicate et l'assurer des sentiments d'affection et de respectueuse soumission de la Société. L'Hon. juge fit pour le prélat un exposé succinct des travaux de l'Association jusqu'à date et termina son très gracieux discours en invitant Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface à donner à ses compatriotes du Manitoba le secours de ses lumières et de son vif patriotisme. M. le juge Prendergast fut longuement applaudi.

“ Vous avez accompli des choses substantielles et importantes,” dit Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, en réponse à M. le juge Prendergast qui lui avait présenté avec humilité l'œuvre déjà accomplie par l'Association d'Education. “ Vous avez fait beaucoup, dit notre pasteur: il y a des choses qui se préparent de longue main. Pour construire, il faut un échafaudage; c'est cet échafaudage que vous avez prudemment et modestement élevé, c'est avec cet échafaudage que vous éleverez la Forteresse qui défendra nos causes sacrées. Votre Association a eu pour résultante d'amener ensemble des hommes de vues politiques différentes — c'est un fait important. J'ai appris avec beaucoup de joie cette cohésion de vos forces. Je me demandais, de loin, si des frottements ne nuiraient pas à cette harmonie admirable de votre organisation: or dès mon arrivée dans l'Est on m'a félicité sur votre union. N'auriez-vous que ce succès à montrer jusqu'ici, ce serait beaucoup. Pouviez-vous bien faire davantage? Je ne le crois pas.

“ Vous n'avez pas eu à Ottawa l'expression d'opinion que vous aviez cherchée. J'ai rencontré dans la capitale quelques-uns de nos hommes d'Etat canadiens-français. On m'a donné des raisons. J'ai réservé tout jugement, pour le moment. Les circonstances sont spéciales. Soyons sages, prudents et fermes. Vous avez, Messieurs, ma coopération et je serai à mon poste de devoir. Mais les laïques devront

aussi faire une large part de la lutte. Nous travaillerons de concert, j'en suis sûr."

Mgr l'Archevêque termina en remerciant de nouveau l'Association de sa réception sympathique et déclara avec modestie qu'il recevait de l'Association autant d'honneur qu'il lui en conférait en la visitant.

JUSTES ET OPPORTUNES REMARQUES

Le président de l'Université de la Saskatchewan, M. Walter C. Murray, vient de faire les justes et opportunes remarques suivantes dans son rapport officiel de la dernière année scolaire :

En demandant aux élèves non anglais d'apprendre notre langue et de s'adapter à la vie canadienne, nous ne voulons pas qu'ils oublient leur langue maternelle ni qu'ils cessent d'être fiers des traditions littéraires, artistiques et historiques de leur race. Nous croyons que celui qui oublie les liens qui le rattachent à ses ancêtres n'est qu'un type d'homme inférieur. Nous respectons ceux qui se respectent.

NOCES D'OR DU R. P. GUSTAVE COURTOT, S. J.

Le 14 mai les RR. PP. Jésuites du collège de Saint-Boniface ont célébré par une fête de famille, selon leur coutume, les noces d'or du R. P. Gustave Courtot. Né en France, le jubilaire compte cinquante année de vie religieuse. Peu connu encore dans notre ville — où il ne réside que depuis deux ans — sa carrière peut se résumer d'un mot, qui en dit long. Le bon Père a enseigné quarante années durant les mathématiques dans divers collèges de la Compagnie, en particulier au collège Sainte-Marie, à Montréal, où son nom demeure légendaire dans le souvenir de plusieurs générations d'écoliers.

N'était une surdité, dont les ans sont la cause, le docte professeur continuerait à aligner des chiffres au tableau noir et à faire de savantes démonstrations géométriques avec une conviction et un enthousiasme du meilleur aloi. *Trahit sua quemque voluptas!*

Les Cloches prient le digne jubilaire d'agréer leurs sincères félicitations et leurs meilleurs vœux.

UN AVIS DE PIE X

L'Action Catholique a rappelé récemment cet important avis de Pie X. Il est à lire et à méditer.

Pie X, se promenant un jour dans les jardins du Vatican, demanda aux cardinaux de sa suite ce qui manquait le plus dans l'Eglise. — Saint-Père, ce sont les écoles catholiques, dit l'un d'eux. — Non, reprit le Pape, nous avons des écoles savantes où la jeunesse peut puiser à son aise les sciences et les lettres ou les dogmes de la Foi. — Ce sont les églises, dit un autre. — Pas encore, reprit le Pontife, nous avons des temples superbes qui invitent le peuple à la prière. — Ce qui nous manque, reprit un autre, ce sont les prêtres savants. — Et le Pape reprit: Non, non, les apôtres étaient des ignorants et ils ont converti le monde. Ce qui nous manque le plus dans l'Eglise, ce sont *des laïques véritablement catholiques*.

LA FORMATION DES ELITES

La conquête des âmes et des intelligences populaires ne peut se faire que par les travailleurs eux-mêmes, parce qu'eux seuls, en connaissent bien les aspirations et les tendances. Pour qu'ils deviennent des conquérants, il faut que leur formation intellectuelle et morale leur en donne la force et l'autorité. . . . C'est l'objet trop souvent oublié des œuvres sociales. . . . la formation des élites.

COMTE ALBERT DE MUN,

PAROLES A RELIRE ET A MEDITER

Les catholiques ne peuvent accepter la situation qui leur est faite sans trahir leur devoir et sacrifier leur droit. Ils ne laisseront pas périr la religion en livrant à des maîtres impies l'âme de leurs enfants. . . . L'enseignement de l'Etat est une insulte à la conscience catholique. . . . Comme nos pères, nous voulons transmettre à nos enfants la foi que nous avons reçue d'eux, et à leur exemple nous saurons combattre, souffrir et mourir pour la liberté des âmes. Des parents chrétiens pourront-ils hésiter quand il s'agit de sauver l'âme de leurs enfants de la mort éternelle, en les arrachant aux écoles d'impiété et d'athéisme? Sans doute, il faut songer à leur avenir, mais pour un chrétien l'avenir est au ciel. — Louis VEUILLOT.

LA REVANCHE DES BERCEAUX

La dernière livraison du *Parler français* contient un vibrant poème de M. l'abbé Arthur Lacasse dédié aux "Blessés de l'Ontario." Ce poème a pour épigraphe ces paroles si énergiques, mais malheureusement si vraies, de l'honorable Philippe Landry, président du Sénat et de l'*Association d'Education des Canadiens-français de l'Ontario*: IL EST TEMPS QUE NOUS SACHIONS SI LA CONFÉDÉRATION FUT UN PACTE D'HONNEUR OU UN PIÈGE D'INFAMIE,

Voici la dernière strophe de ce réconfortant poème:

Non ! Non ! on n'éteint pas ainsi la forte race
 Qui fit ce Nouveau Monde, et qui surgit, vivace,
 Lorsqu'on pense fermer sur elle le tombeau. . . .
 Son cœur est aguerri contre toute souffrance,
 Car elle peut compter -- elle en a l'assurance --
 Sur la revanche des berceaux !

LE RETOUR DE S. G. MGR BREYNAT, O. M. I.

LES MARTYRS DES ESQUIMAUX.

S. G. Mgr Breynat, O. M. I., vicaire apostolique du Mackensie, qui était passé à Saint-Boniface le 13 avril, en route pour l'Est, est repassé le 18 mai. Monseigneur amène de nouvelles Sœurs Grises de Montréal, qui vont fonder une quatrième mission dans son lointain champ d'apostolat, à Fort Simpson, sur la rivière Mackensie. La supérieure est la Rde Sœur Olivier, qui, avec trois compagnes, commencera l'œuvre. Elle ouvrira une école pour les enfants sauvages et un hôpital. Cette mission, la plus au nord où les vaillantes Sœurs Grises soient encore allées, est à environ 800 milles d'Edmonton.

Les moyens de communications dans ces régions sont encore bien primitifs et fort lents. C'est ainsi qu'une lettre reçue ces jours derniers de Fort Providence a pris trois mois pour nous arriver. Elle fut écrite le 18 février par Monseigneur lui-même. Nos lecteurs en liront avec intérêt le passage suivant relatif aux héroïques missionnaires des Esquimaux partis il y a bientôt trois ans pour les environs de Victoria Land:

"Pas de nouvelles bien précises de nos chers Pères Rouvière et Le Roux, O. M. I. Aujourd'hui même l'officier de police en charge de l'expédition envoyée pour faire une enquête et le R. P. Frapesau-
 ce qui l'accompagne, m'écrivent que jusqu'ici le seul résultat obtenu

a été de constater que la maison-chapelle des missionnaires a été tellement pillée et saccagée qu'ils n'ont pu y trouver même un seul papier pouvant donner quelque indication des disparus.

“ Par ailleurs nous arrivent différentes rumeurs, qui toutes s'accordent à dire que les Pères ont été massacrés. Nous aurions donc deux martyrs ! Puisse leur intercession nous aider à relever les ruines de notre mission et à trouver des cœurs généreux prêts à se dévouer à une œuvre qui donnait déjà les plus belles espérances.

“ Les apôtres ne manquent pas. Je n'ai que l'embarras du choix parmi ceux de mes prêtres qui m'ont demandé comme une faveur de reprendre l'œuvre. Mais il faudrait des ouvriers pour les remplacer au poste qu'ils occupent et aussi quelques moyens de vivre.”

PAINS D'AUTEL

LITURGIE ET DISCIPLINE

Les Annales des Prêtres-Adorateurs ont reproduit dans leur numéro d'avril un important article de la Semaine Religieuse de Québec. Nous le reproduisons à notre tour et nous attirons l'attention de nos confrères sur son contenu.

Q. — Dans notre région, certains curés font venir des hosties pour un, deux ou trois mois à la fois. D'autres pour se conformer à ce que disent Le Vavas seur, Velghe et d'autres auteurs, en font demander tous les quinze jours. Les premiers prétendent que c'est de l'exagération et donc un embarras inutile: il fait si froid dans notre région et si sec dans nos sacristies par suite du chauffage, etc. Qui a raison ?

R. — Les hosties consacrées doivent être renouvelées fréquemment (*Rituel Romain*), c'est-à-dire chaque semaine (*Cérémonial des Evêques*); mais il ne faudrait pas différer au delà de quinze jours (Benoît XIV). Telle a toujours été la pratique de l'Eglise (Velghe).

Cette règle n'a pas seulement pour motif d'éviter les dangers de corruption, mais aussi de pourvoir à l'honneur qui est dû à un si grand sacrement.

Mais la fin, que se propose l'Eglise en faisant renouveler fréquemment les saintes espèces, ne sera atteinte que si l'on observe scrupuleusement la prescription du *Rituel*: *hostiæ seu particule consecrandæ sint recentes*.

Quand les hosties peuvent-elles être appelées récentes ? Elles sont récentes, si elles ne remontent pas à plus de 20 jours, disent saint Charles Borromée (au IV^e Concile de Milan), Baruffaldi et

Catalan, ou même à plus de quinze jours, disent Scavini, Falise, Van der Stappen, Bouvry, etc.

La prescription du *Rituel* et l'interprétation qu'en donnent les théologiens ne varient pas avec les conditions plus ou moins favorables à la conservation des pains d'autel.

On dit qu'à Rome, où la rénovation des Saintes Espèces est prescrite pour tous les 8 jours, il n'y avait autrefois, pour les 400 églises de la Ville, que deux fournisseurs d'hosties tenus préalablement de promettre par serment en présence du Cardinal Vicaire de ne jamais vendre des hosties dont la confection remonterait à plus de deux semaines.

Les *Ephémérides Liturgiques* en 1903 signalèrent à propos de cette question les paroles importantes de l'évêque de Plaisance dans son troisième synode (1899): "Comme nous voulions dans une matière aussi grave vous parler avec précision, nous avons consulté des chimistes et des physiciens très experts dans leur art pour savoir à quel moment se manifeste ordinairement dans les hosties un commencement de décomposition. Ils m'ont répondu après avoir fait des expériences *ad rem* qu'au bout d'un mois révolu l'on peut entrevoir avec le microscope un commencement de corruption, bien que cette décomposition commencée ne puisse en aucune manière être encore constatée à l'œil nu."

Elles sont donc très sages les prescriptions de l'Eglise exigeant qu'il ne s'écoule pas plus d'un mois entre le moment de la confection des hosties et celui de leur consommation. Et cette règle dont on ne peut s'écarter sans grave danger d'irrévérence envers la Sainte Eucharistie atteint non seulement les prêtres qui achètent les hosties, mais aussi ceux et celles qui les font. Ce serait évidemment un abus intolérable de fournir au prêtre qui croit se procurer des hosties récentes des hosties faites il y a un mois ou deux.

Pour faire toucher du doigt les graves inconvénients qui résultent de l'altération des hosties, nous citerons ici les remarques de Van der Stappen: "Agitur enim de Eucharistia; quæ si panis sit corruptus *non conficitur* (Missale Romanum); quæ tantum remanet *manentibus non conficitur* (Conc. Trid.) et igitur adesse cessat sub speciebus quæ corruptionem subierint. — Deinde gravi reatu obnoxius redditur sacerdos negligens hæc mandata. Etenim *si* (panis) *coepit corrumpi sed non sit corruptus conficitur* (sacramentum) *sed conficiens graviter peccat.*" (Missale Romanum).

En résumé il faut se procurer tous les quinze jours des hosties fraîches. Vu les facilités que nous offre le service postal actuel, la chose est praticable. Il suffit d'une petite organisation qui une fois faite donne une entière satisfaction, comme l'expérience l'a prouvé sur plusieurs points du diocèse.

BIBLIOGRAPHIE

— LE DEVOIR ÉLECTORAL par le R. P. M.-A. Lamarche, O. P. — Brochure de 24 pp. Saint-Hyacinthe, Couvent des Dominicains, 1916. Prix: 10 sous; la douz. 80 sous; 25 ex. \$1.50.

Etude doctrinale d'environ 30 pages où sont exposés avec soin les devoirs et responsabilités du citoyen électeur. C'est le premier travail du genre paru en ce pays.

— PETIT CATÉCHISME ÉLECTORAL à l'usage du peuple par le même auteur. Prix: 5 sous; la douz. 50 sous; 100 ex. \$3.00.

Tract de propagande. Adaptation, quant aux principes, de la brochure plus haut annoncée, mais sous une forme familière et simple et procédant par demandes, réponses, explications. Ce catéchisme est divisé en quatre parties: *De la nature du suffrage électoral. De l'obligation du vote. De l'obligation du vote consciencieux. De la corruption électoral.*

DING ! DANG ! DONG !

— L'alcoolisme, l'habitude de boire, à toute heure et en tous lieux, toutes sortes de boissons plus ou moins toxiques, est un mal qui menace les nations dans leurs forces vives, dans la pureté même de leur sang et dans leur prestige moral. Que faut-il de plus pour que la loi en règle très sévèrement la fabrication, l'importation et la vente? Quand des mesures d'hygiène sociale furent-elles plus opportunes et plus désirables?

— Le 10 mai les RR. PP. Jésuites du collège d'Edmonton ont célébré le centenaire de la fondation de la Congrégation des O. M. I. A cette occasion, leurs élèves ont donné une séance historique et musicale sous le patronage du R. P. Grandin, O. M. I., provincial de l'Alberta. NN. SS. Legat O. M. I., archevêque d'Edmonton, et Mathieu, archevêque de Régina, y assistaient.

— A une réunion générale tenue le 14 mai à Edmonton, à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc, les membres de la Société Saint-Baptiste ont adopté une résolution de sympathie à l'égard des héroïques Canadiens-français de l'Ontario et leur ont exprimé leurs meilleurs vœux de triomphe final dans leurs justes revendications.

R. I. P.

— M. Azarie Gauthier, père de M. l'abbé E. Gauthier, curé d'Oldtown, Me, décédé à Ste-Agathe, où il résidait depuis trente-cinq ans. Le service a été chanté par son fils, S. G. Mgr l'Archevêque, Mgr Dugas et plusieurs prêtres y assistaient.